

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-51 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Direction de structure et de projet du DESJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 14/12/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Direction de structure et de projet est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre,	nom et prénom		Date et lieu de naissance	
DESARA230037	Monsieur	BLANCHET	Olivier	05/09/1970	Pontivy
DESARA230038	Madame	DALET	Caroline	16/09/1978	Guéret
DESARA230039	Monsieur	DEBOST	Olivier	11/04/1980	Bourg-en-Bresse
DESARA230040	Madame	HACHICHI	Touta	04/05/1971	Lyon 2e
DESARA230041	Monsieur	LAKHSIME	Rabie	31/01/1981	BOUFEKRANE
DESARA230042	Monsieur	MAHMOUD	Faouzi	29/06/1969	Lyon 3e
DESARA230043	Madame	NICOLAS	Solveig	19/10/1980	Montpellier
DESARA230044	Monsieur	REBILLARD	Adrien	25/06/1986	Lyon 4e
DESARA230045	Madame	ROBIN	Angélique	24/05/1991	Niort
DESARA230046	Monsieur	SOUCHE	Benoit	23/07/1986	Martigues

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 19/12/2023

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER

